



*Rentrée*<sup>22</sup><sub>23</sub>  
**SCOLAIRE**

**GUIDE  
DE LA RENTRÉE**  
2022 / 2023



**VILLENEUVE  
SAINT-GEORGES**

# Calendrier

## SCOLAIRE

**2022 / 2023**

**RENTÉE DES CLASSES**

jeudi 1<sup>er</sup> septembre

**VACANCES DE LA TOUSSAINT**

du samedi 22 octobre  
au dimanche 6 novembre

**VACANCES DE NOËL**

du samedi 17 décembre  
au mardi 3 janvier 2023

**VACANCES D'HIVER**

du samedi 18 février  
au dimanche 5 mars

**VACANCES DE PRINTEMPS**

du samedi 22 avril  
au dimanche 7 mai

**VACANCES D'ÉTÉ**

fin des cours :  
vendredi 7 juillet 2023



Chères Villeneuvoises, Chers Villeneuvois.

L'ancien enseignant que je suis sait ô combien la rentrée scolaire est une période charnière pour l'ensemble des écoliers et leurs familles.

L'éducation et l'accès à une scolarité ouverte à tous les enfants villeneuvois sont une priorité. Elles sont le terreau d'une réussite sociale et d'un pari sur l'avenir de notre ville. Pour répondre à ces besoins, l'Etat, la région et la commune investissent des moyens humains et logistiques tant sur l'encadrement pédagogique que sur l'accompagnement des parents. Nous garantissons ainsi pour chacun des élèves la possibilité d'évoluer en fonction de leurs difficultés.

Soyez assurés que nos équipes et moi-même mettons tout en œuvre pour que chaque famille puisse aborder ce mois de septembre dans les meilleures conditions possibles. Cela passe par un service public de qualité à la hauteur des enjeux que représente ce moment de l'année au vu des conséquences d'une crise économique internationale sur fond de tensions géopolitiques majeures.

Alors que l'inflation frappe de plein fouet le pouvoir d'achat de tous les français, je mesure à quel point il est difficile pour chaque foyer d'appréhender sereinement cette rentrée. Par conséquent je tiens à rassurer l'ensemble des parents d'élèves sur les frais d'activités scolaires et périscolaires qui resteront inchangés.

Les équipes de la ville, les élus et moi-même sommes ravis de pouvoir vous présenter ce guide de la rentrée afin que vous puissiez aborder au mieux cette nouvelle année scolaire. Il contient les informations primordiales sur la scolarisation de vos enfants et présente l'ensemble des services mis à disposition.

Très bonne rentrée à tous !

Sincèrement à vous.  
Philippe Gaudin.

Maire de Villeneuve-Saint-Georges

# Une semaine À L'ÉCOLE

Les jours de classe sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

## ÉCOLES MATERNELLES :

Anatole France, Anne Sylvestre, Berthelot, Condorcet, Marc Seguin, Paul Bert et Saint-Exupéry

	7h00-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs				
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

## ÉCOLES MATERNELLES RATTACHÉES AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES AVEC DES HORAIRES DÉCALÉS DE 10 MN :

Jean de la Fontaine, Jean Zay, Paul Vaillant Couturier et Victor Duruy.

	7h00-8h20	8h20-11h20	11h20-13h20	13h20-16h20	16h20-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs				
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

	7h00-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h00	18h00-19h00
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigés	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigés	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs					
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigés	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Études dirigés	Accueil du soir

# Les établissements SCOLAIRES

## GRUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE

36 avenue Anatole-France  
Maternelle : 01 43 89 81 10  
Élémentaire : 01 43 89 08 42

## GRUPE SCOLAIRE ANNE SYLVESTRE

1-3 rue Paul-Verlaine  
Maternelle : 01 45 65 18 48  
Élémentaire : 01 56 32 98 01

## GRUPE SCOLAIRE BERTHELOT

32 rue Curie  
Maternelle : 01 43 82 35 83  
Élémentaire : 01 43 89 08 69

## GRUPE SCOLAIRE CONDORCET

Rue Condorcet  
Maternelle : 01 43 89 03 44  
Élémentaire A : 01 43 89 02 92  
Élémentaire B : 01 43 86 41 96

## ECOLE MATERNELLE JEAN-DE-LA FONTAINE

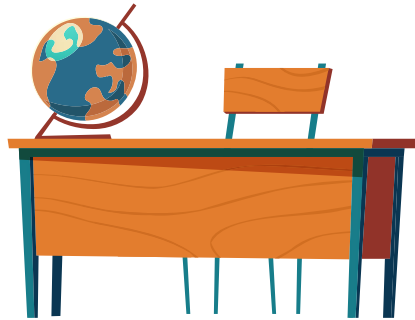
Rue Albert-Camus  
01 43 82 25 60

## ECOLE MATERNELLE JEAN-ZAY

8 allée Mozart  
01 43 89 41 88

## ECOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

48 rue Henri-Janin  
01 43 89 34 87



## GRUPE SCOLAIRE MARC-SEGUIN

111 avenue Anatole-France  
Maternelle : 01 43 89 06 94  
Élémentaire : 01 43 89 12 22

## GRUPE SCOLAIRE PAUL-BERT

Maternelle - Place Mouliérat :  
01 43 82 28 34  
Élémentaire - 36 bis avenue de Choisy :  
01 43 89 05 32

## ECOLE MATERNELLE PAUL-VAILLANT-COUTURIER

Parc de Beauregard  
01 43 89 05 58

## GRUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

8 rue Saint-Exupéry  
Maternelle : 01 43 89 14 15  
Élémentaire A : 01 43 89 13 35  
Élémentaire B : 01 43 82 63 60

## ECOLE MATERNELLE VICTOR-DURUY

12 rue de Garibaldi  
01 43 86 59 40

# Les accueils PÉRISCOLAIRES



## ACCUEILS DU MATIN À PARTIR DE 7H

Chaque école dispose d'un accueil périscolaire ouvert à partir de 7h jusqu'à l'ouverture des classes.

Les enfants sont accueillis par des animateurs, qui leur proposent une collation et des activités ludiques.

## LA PAUSE DU MIDI ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

La pause méridienne est organisée de 11h30 à 13h30 dans toutes les écoles (de 11h20 à 13h20 pour certaines maternelles). Animateurs, ATSEM et agents de restauration veillent au bon déroulement du repas pour les élèves.

Les repas, équilibrés, sont élaborés par une diététicienne. Un repas végétarien et un repas sans viande sont au menu chaque semaine.

Les menus sont affichés dans chaque école, à la direction de l'éducation et disponibles sur [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr).

Dès la rentrée, les familles devront choisir le type de repas souhaité pour toute l'année scolaire 2022-2023, en complétant la «fiche enfant» du dossier périscolaire fourni à la rentrée des classes.

## ACCUEILS DU SOIR ET ÉTUDES DIRIGÉES

**En maternelle de 16h30 à 19h dans toutes les écoles:** les enfants prennent leur goûter et participent à des activités récréatives encadrées par des animateurs.

**En élémentaire dans toutes les écoles:**

- de 16h30 à 18h : étude dirigée encadrée par des enseignants.
- de 18h à 19h : accueil encadré par des animateurs.

# Les accueils DE LOISIRS

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires accueillent les enfants les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.

Durant la journée, les enfants sont pris en charge et encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés.

**Les structures sont ouvertes de 7h à 19h**, l'accueil des enfants peut se faire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas sur place.

Les sorties des enfants s'échelonnent de 17h à 19h.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement de l'ensemble des accueils de loisirs. Celui-ci est disponible auprès des structures d'accueil et à la direction de l'éducation.

Les accueils de loisirs mixtes	Les écoles concernées
Accueil de loisirs mixtes Condorcet Rue Condorcet - 01.43.82.28.48	Groupe scolaire Anne Sylvestre Groupe scolaire Condorcet Maternelle Victor Duruy Maternelle Paul-Vaillant-Couturier
Accueil de loisirs mixtes Saint Exupéry Rue Saint Exupéry 01.43.86.86.69	Groupe scolaire Paul Bert Groupe scolaire Saint Exupéry Maternelle La Fontaine
Accueil de loisirs mixtes Anatole France 42 avenue Anatole-France - 01.43.82.63.63	Groupe scolaire Berthelot Groupe scolaire Anatole France Groupe Scolaire Marc Seguin Élémentaire Jules Ferry Maternelle Jean Zay

# Les transports À L'ÉCOLE



## TRANSPORT SCOLAIRE

Un service de transport gratuit est assuré pour les élèves des écoles Jules Ferry, Victor Duruy et Anne Sylvestre qui habitent dans les quartiers Belleplace-Blandin. Une carte de transport est délivrée à chaque enfant après réception du dossier complet (renseignements à la direction de l'éducation).

	Bus	Niveau scolaire	École fréquentée	Horaire et lieu de départ	Arrivée à l'école
<b>MATIN</b>	Bleu	Maternel	Victor Duruy / Anne Sylvestre	7h30 : Arrêt Belleplace	Victor Duruy
				7h45 : Arrêt Blandin	Anne Sylvestre
	Violet	Élémentaire	Jules Ferry	7h40 : Arrêt Belleplace	Jules Ferry
				7h50 : Arrêt Blandin	
Jaune	Élémentaire	Anne Sylvestre	7h30 : Arrêt Belleplace	Anne Sylvestre	
			7h45 : Arrêt Blandin		
	Bus	Niveau scolaire	École fréquentée	Horaire et lieu de départ	Arrivée à ... Selon traffic
<b>APRÈS-MIDI</b>	Bleu	Maternel	Victor Duruy / Anne Sylvestre	16h45 : École A. Sylvestre	17h25 Belleplace
				16h55 : École V. Duruy	17h30 Blandin
	Violet	Élémentaire	Jules Ferry	16h45 : École J. Ferry	17h25 Belleplace
					17h30 Blandin
Jaune	Élémentaire	Anne Sylvestre	16h45 : École A. Sylvestre	17h15 Belleplace	
			18h15 : École A. Sylvestre	17h20 Blandin	
				18h30 Belleplace	18h35 Blandin

## TRANSPORT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Un car municipal est mis à disposition des enfants d'élémentaire et de maternelle du quartier Triage pour les emmener le matin et les redéposer le soir les mercredis et vacances scolaires à l'accueil de loisirs Saint-Exupéry.

<b>LE MATIN</b>		
Lieu de ramassage	Horaires	Lieu de dépose
Paul Bert (accueil possible dès 7h00 à l'accueil périscolaire de l'école Paul Bert)	8h30	Saint-Exupéry
<b>LE SOIR</b>		
Lieu de ramassage	Horaires	Lieu de dépose
Saint-Exupéry	17h50	Paul Bert (accueil possible jusqu'à 19h00 à l'accueil périscolaire Paul Bert)

Ces horaires peuvent varier de 5 à 10 minutes suivant l'intensité de la circulation.



# L'inscription aux DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Pour que votre enfant puisse fréquenter les activités périscolaires et extrascolaires, l'inscription administrative est obligatoire. Pour cela, il faut impérativement compléter la « fiche enfant – Activités périscolaires » disponible dans les centres de loisirs et à la direction de l'éducation.

## RÉSERVATIONS DES TEMPS D'ACCUEIL

• **Les accueils périscolaires** (matin, pause méridienne et soir dans les écoles - mercredi au centre de loisirs)  
Aucune réservation anticipée n'est à effectuer pour que votre enfant participe aux différentes activités périscolaires. L'inscription se fait le jour J auprès de l'équipe d'animation de l'accueil du matin ou auprès de l'enseignant de votre enfant jusqu'au 31 octobre 2022. À partir du 1<sup>er</sup> novembre, un nouveau système de réservation sera mis en place.

• **Les accueils aux centres de loisirs durant les vacances scolaires**

Pour chaque période de vacances scolaires, un système de réservation est mis en place.

Des bulletins de réservation sont à disposition des familles dès le premier jour des vacances scolaires pour les vacances scolaires suivantes, dans les accueils périscolaires, à la direction de l'éducation et sur [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr).

Ils doivent être retournés à la date indiquée sur le bulletin.

Pour cette nouvelle année scolaire, chaque famille disposant de son espace personnalisé (espace famille) sur le site de la ville [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr), rubrique compte citoyen, pourra procéder à la réservation en ligne des journées d'accueil de loisirs (vacances scolaires).

## LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial permet de déterminer votre participation financière aux activités périscolaires et extrascolaires (restauration, accueils du matin et du soir...). Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes qui le composent :

$$\text{Quotient familial} = \frac{[(\text{revenus annuels imposables}/12) + \text{prestations familiales mensuelles}]}{\div \text{nombre de parts fiscales}}$$

Pour faire calculer votre quotient familial, rendez-vous à la direction de l'Éducation :

**du lundi 29 août au vendredi 21 octobre 2022**

Documents à fournir pour la constitution de votre dossier :

- Dernier avis d'imposition des personnes composant le foyer ;
- Une attestation de paiement des allocations familiales de moins de trois mois ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Le livret de famille.



**Les familles qui n'effectueront pas cette démarche durant les délais impartis seront assujetties par défaut à la tranche la plus élevée. La direction de l'éducation ne procédera pas au calcul rétroactif du quotient familial.**

## LES FACTURES

Les activités périscolaires et extrascolaires sont facturées le mois suivant. Elles sont regroupées sur une même facture, transmise au domicile de la famille en début de mois et sont à régler à la direction de l'Éducation.

### Différents modes de paiement sont proposés :

- prélèvement automatique (adhésion sur simple demande)
- espèces
- chèque
- carte bancaire

Vous avez également la possibilité de régler vos factures en ligne à partir de votre espace famille via l'espace citoyen sur le site de la ville [www.villeneuve-saint-georges.fr](http://www.villeneuve-saint-georges.fr). Le mode d'emploi pour créer votre espace famille est disponible sur le site de la ville et à la direction de l'Éducation.

Tranche	Quotient familial en €	Restauration	Accueils périscolaires			ALSH mercredi et vacances		étude dirigée (forfait au mois) <sup>(3)</sup>			Séjours de vacances (tarif journalier) <sup>(4)</sup>
			Matin	Soir maternel	Soir élémentaire (1)	Journée (sans repos)	½ Journée (sans repos)	1 enfant	2 enfants (2)	3 enfants et plus <sup>(3)</sup>	
1	Jusqu'à 250	0,50 €	0,65 €		0,51 €	2,16 €	1,08 €	19,48 €	18,41 €	17,32 €	17,00 €
2	de 251 à 350	0,95 €									
3	de 351 à 450	1,54 €	1,01 €		0,80 €	2,83 €	1,41 €	22,22 €	21,21 €	20,34 €	25,30 €
4	de 451 à 550	1,82 €	1,35 €		1,07 €	3,94 €	1,97 €	24,90 €	23,71 €	22,57 €	31,50 €
5	de 551 à 650	2,22 €									
6	de 651 à 750	2,50 €	1,69 €		1,33 €	5,10 €	2,56 €	27,13 €	25,98 €	24,83 €	37,70 €
7	de 751 à 850	2,97 €									
8	de 851 à 950	3,40 €									
9	de 951 à 1050	3,99 €									
10	de 1051 à 1150	4,51 €									
11	plus de 1151	5,15 €									
Non Villeneuveois		6,12 €	2,03 €		1,59 €	6,12 €	3,06 €	32,55 €	31,17 €	29,80 €	44,00 €

(1) Accueil du soir élémentaire à partir de 18h

(2) Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée

(3) Une réduction de 50% sur ces barèmes sera applicable durant les mois de petites vacances scolaires

(4) Des abattements sont prévus : -10% pour le 2ème enfant, à partir du 3ème enfant - 15%

Pour l'ensemble des accueils, des pénalités de retard sont appliquées sur la tarification, lorsque les familles viennent chercher leur(s) enfant(s) au-delà de 19h. Il en est de même pour les vacances scolaires, lorsque la réservation n'a pas été effectuée dans les délais impartis ou en cas d'absence injustifiée.

Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires	Tarifs
Retard après 19h	5€ par ¼ d'heure par enfant
ALSH (vacances scolaires)	Tarifs
Absence non justifiée dans les délais	Majoration du tarif initial à 100%
Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation)	



## **DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

Service affaires scolaires et périscolaires

29 rue Henri-Janin

01 71 34 60 03

[enfance@villeneuve-saint-georges.fr](mailto:enfance@villeneuve-saint-georges.fr)

### **HORAIRES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION :**

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 13h30 à 17h30.

### **HORAIRES DE LA RÉGIE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :**

- Les lundis de 13h30 à 17h.
- Les mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



**DIRECTION DE L'ÉDUCATION**  
**Service Affaires scolaires et périscolaires**  
**29 rue Henri-Janin**  
**01 71 34 60 03**  
**[enfance@villeneuve-saint-georges.fr](mailto:enfance@villeneuve-saint-georges.fr)**